

Cellule de vigilance sécheresse

Réunion du mercredi 20 juillet 2022 – 10h30 - 12h00

Relevé de décisions

La liste des membres de la cellule de vigilance présents est jointe en annexe.

M. le Préfet présente l'objectif de cette cellule de vigilance qui vise à faire un point de situation alors que nous avons vécu un épisode caniculaire et que nous sommes bien loin de la fin de l'étiage.

Compte tenu des conditions météorologiques, de l'évolution de la situation hydrologique et de la nécessité pour chacun d'adopter des comportements économes pour tous les usages de l'eau, des mesures de limitation des autres usages de l'eau visant à compléter le dispositif d'anticipation de déficit en eau, ont été prises à l'issue de la cellule de vigilance du 16 mai 2022. Un nouvel arrêté préfectoral de restrictions autres qu'agricoles va être présenté au cours de cette cellule de vigilance.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages (pluviométrie, eaux superficielles, état des lieux (OFB), eaux souterraines, situation de l'alimentation en eau potable (ARS), situation du fleuve Charente et projections (EPTB), point agronomique (OUGC)

2- Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (DDTM)

1 – Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages

• **Pluviométrie/état des sols** : données techniques et analyse transmises par Météo France (présentation DDTM)

Les dernières pluies significatives remontent à fin juin. Il est tombé 1 à 2 mm début juillet sur la moitié sud du département. Depuis le 1^{er} juillet 2022, les sols s'assèchent progressivement en l'absence de pluie significatives.

Les prévisions pour les jours à venir sont, un temps calme et ensoleillé. Les tendances saisonnières pour le trimestre de juillet à septembre est un scénario plus chaud que la normale.

• **Débit des cours d'eau – eaux superficielles** : données transmises par la DREAL Nouvelle Aquitaine (présentation DDTM).

L'amélioration apportée par les pluies de fin juin aura été de courte durée et l'ensemble des cours d'eau observe maintenant un tarissement marqué.

• **État des milieux** – réseau ONDE (observatoire national des étiages) données et présentation OFB.

Les ruisseaux en tête des bassins versants du Curé, de la Gère, de la Devise, de la Boutonne, de l'Antenne, de la Seudre et de la Seugne ont été impactés par des déficits hydrologiques importants dont l'épisode pluvieux récent ne compensera plus très longtemps les effets (58% des stations ONDE sont fortement impactées).

Sur les 90 points de stations de suivi, 37 sont en écoulements visibles acceptables, 18 en écoulement visible faible, 13 en écoulement non visible et 22 en assec.

• **Eaux souterraines** : données fournies par le BRGM et ORB Région Nouvelle Aquitaine (présentation DDTM)

La tendance générale est à la baisse à ce jour, 64 % des niveaux sont inférieurs à la moyenne. Au 17 juillet, la situation des nappes est au 9ème rang des années les moins favorables depuis 2001.

Toute amélioration à cette période de l'année ne peut être que transitoire. D'autant que la situation climatique actuelle plus chaude et sans pluie va conduire à une baisse plus rapide des niveaux des nappes.

• **Alimentation en eau potable** : données de l'ARS, Eau 17 et la CDA de la Rochelle (présentation ARS)

L'ARS indique que malgré une gestion des prélèvements des aquifères par les producteurs d'eau particulièrement rigoureuse, les niveaux des nappes ont continué de baisser. Pour certains captages, ils ont atteint des niveaux jamais observés. Parallèlement, la baisse des débits des cours d'eau dégrade la qualité des eaux prélevées.

La gestion des aquifères souterrains pour les producteurs d'eau potable continue à être extrêmement rigoureuse. Les usages ont été limités au maximum, les niveaux piézométriques des nappes de surfaces et profondes s'effondrent. Pour de nombreux captages, ils ont atteint des niveaux bas encore jamais observés.

Les présences chroniques de nitrates et de pesticides dans les ressources souterraines nécessitent toujours des dilutions par les eaux de surface moins sécurisées. Les fortes baisses des débits de la Charente dégradent la qualité des eaux prélevées. Les adaptations des traitements des eaux doivent s'intensifier au quotidien.

Les surveillances quantitatives montrent que sur les principaux captages souterrains, en raison de l'épisode de canicule :

- sur la CDA de La Rochelle, la situation devient inquiétante sur plusieurs captages en Aunis, qui restent au plus bas et continuent de baisser. La consommation a beaucoup augmenté en cette période de Francofolies.

- Sur le réseau de EAU 17, les niveaux chutent et les consommations ont fortement augmenté en raison des évolutions météorologiques et malgré les campagnes de sobriété réalisées. Il est souhaité une gestion coordonnée de l'irrigation entre les bassins de l'Arnoult et de la Charente aval.

L'ARS conclut en mentionnant son inquiétude pour la gestion de la fin de l'été.

EAU 17 précise qu'il existe une forte tension sur l'AEP. Les niveaux de consommation sont élevés depuis samedi dernier avec un flux touristique conséquent (180 000 m³/j). Royan a doublé les consommations sur le réseau littoral, pas loin des records. La marge de manœuvre est limitée, une inquiétude demeure sur l'Aunis et le littoral.

Le problème périphérique est la casse dans les réseaux avec des fréquences élevées (île d'Aix), les problèmes électroniques dus à la canicule et la surchauffe. Ces points sont susceptibles d'impacter la production. Il y a une extrême tension très tôt avec une perspective que cette situation perdure. La vigilance est de mise sur les résurgences karstiques, l'AEP et l'irrigation doivent se coordonner.

La CDA de la Rochelle mentionne que les propos de EAU 17 et de l'ARS sont partagés. La CDA est inquiète sur l'Aunis qui est au plus bas. La source de production continue de fonctionner grâce au soutien d'étiage. Il conviendra de faire preuve de vigilance par rapport au bouchon vaseux et à la période de grandes marées. A noter que 15 % de plus d'alimentation en eau potable est dû aux Francfolies. Il y a une marge par rapport au niveau historique de consommation. Il y a une incompréhension en raison d'une irrigation qui continue alors qu'on réduit les autres usages.

M. Le Préfet demande des précisions sur l'achat de l'eau en Vendée.

Eau 17 précise que 6500 m³/j arrivent au nord et alimente le pourtour de La Rochelle et l'île de Ré. Les barrages de Vendée ont dégringolé la courbe est proche de l'alerte au niveau des barrages. Le débit est garanti jusqu'à la fin de la saison estivale mais pas plus. La situation est tendue en Vendée mais maîtrisée, c'est extrêmement compliqué.

M. AGAT (Chambre d'agriculture) demande à l'ARS un graphique représentant les taux de turbidité et notamment une évolution dans le temps des éléments de qualité expliqués depuis plusieurs cellules de vigilance.

L'ARS rappelle que certains captages sont en dérogation par rapport aux seuils de certains paramètres. Sur la majorité des ressources une dilution est effectuée. Un investissement fort est réalisé par les collectivités pour traiter, des données pourront être présentées lors d'une prochaine cellule de vigilance.

M. AGAT (Chambre d'agriculture) indique qu'il existe deux points de mesures sur la Charente à Chaniers et que les débits communiqués ne correspondent plus suivant les sites et note une différence dans les chiffres.

Yann FONTAINE (DDTM) répond que la DREAL a modifié sa manière de faire en début d'étiage et communique désormais des chiffres de débits moyens journaliers validés après expertise. Les chiffres bruts publiés ne sont pas les chiffres « officiels » validés par la DREAL.

M. FOUCHER (AQUANIDE) indique que certaines années, le débit à Vindelle est supérieur à celui de Beillant situé à l'aval.

M. PICAUD (NE17) s'inquiète des assecs dans le marais poitevin avec une baisse brutale des nappes phréatiques, les conséquences de ces assecs, le microclimat qui est en train de se dégrader. Il s'interroge sur l'absence de gestion de crise sur les bassins du marais poitevin et notamment sur les piézomètres du Bourdet ou de Forges servant d'indicateurs de la ressource. Les prélèvements à usage d'irrigation sont toujours importants sur le bassin du Curé et les arrêts d'irrigation trop tardifs.

La DDTM répond que la gestion sur le marais poitevin se fait en coordination avec la DDT 79 notamment par rapport à l'indicateur de la Tiffardière. M. MANSON explique le cas des lâchers de barrage de la Touche Poupard.

M. le Préfet répond qu'il est conscient qu'il faut tenir compte de la faune et la flore mais l'objectif de cette cellule de vigilance est de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population.

M. PICAUD (NE17) souligne qu'il est très difficile d'identifier les cultures dérogatoires.

M. le Préfet répond qu'il y a eu des contrôles et que des procès-verbaux ont été dressés et transmis au Procureur en cas de non-respect des restrictions.

M. DEMARCQ (SOS RIVIERES) s'étonne du passage du 1^{er} seuil d'alerte au seuil de crise en quelques jours sur la Boutonne. Il demande s'il est possible de modifier des seuils car ils ne sont pas représentatifs de la situation, y compris sur l'Antenne.

M. le Préfet répond que ce point ne relève pas de la cellule de vigilance. Les seuils sont définis dans les arrêtés cadre pour lesquels une consultation est réalisée avant le démarrage de la campagne d'irrigation.

Mme ROUET (Fédération de Pêche) souhaite revenir sur la gestion du Curé et s'interroge notamment sur le lien entre la Tiffardière et le Curé pour une gestion de crise. Elle présente le bilan au 15 juillet du réseau de suivi des assecs réalisé par la fédération de pêche. Au 15 juillet, 429 kms suivis sont en assecs ou en rupture d'écoulement. Cette situation n'est pas acceptable, d'ici un mois on peut atteindre des records.

M. AGAT (Chambre d'agriculture) fait un point de situation sur les rendements et souhaite préciser que les irrigants essayent de sauver leurs cultures.

Le Président du CRC estime qu'il y a une baisse de rendement de 70 % sur les bouchots. Les chiffres ne sont pas encore disponibles pour les huîtres.

M. le Préfet l'invite à produire des données chiffrées à partir des mesures effectuées par les professionnels et à les transmettre à la DDTM. Il en sera fait état lors de la prochaine cellule de vigilance. Il demande au président du CRC d'alerter et d'objectiver les éléments.

• **Situation du fleuve Charente et projections** : données EPTB Charente présentation DDTM

Les débits de lâcher des barrages de soutien d'étiage de Lavaud et Mas Chaban sont passés vendredi dernier à 3,5 m³/s. Le taux de remplissage des barrages de soutien d'étiage est de 83% pour Lavaud, 84% pour Mas Chaban. Au regard des indicateurs aux stations débitométriques du bassin de la Charente, il n'est pas prévu de baisse ou d'augmentation des lâchers dans les prochains jours.

• **Agronomie, stade des cultures** : données de l'EPMP et de l'OUGC Saintonge (présentation OUGC).

Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge, les maïs sont à des stades hétérogènes et en avance. Il y a actuellement une forte évapotranspiration de la plante nécessitant des besoins en eau élevés. Les tournesols sont au stade de floraison, les besoins à venir seront limités et valorisés.

Sur le périmètre de l'EPMP, les maïs sont à un stade de grain laiteux, la sensibilité au stress hydrique décroît à partir de ce stade. Le tournesol approche du stade de fin de floraison, un tour d'eau est nécessaire. La prévision de fin d'irrigation se situe autour du 10 août.

2 – Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (données et présentation DDTM)

• **Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours**

L'arrêté du 16 mai 2022 « tous usages », 1er niveau d'alerte, reste en vigueur sur tout le département de Charente-Maritime mais pourrait évoluer au regard de la situation.

Au mercredi 20 juillet, sur le périmètre EPMP, 3 bassins de gestion sont en interdiction totale de prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées : Curé, Mignon et le sous-bassin marais Nord Aunis sur l'EPMP. Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge : 1 bassin est en crise la Boutonne, 3 bassins en alerte renforcée (5 % volume hebdomadaire) Gère Devise, Seudre aval et moyenne et Antenne Rouzille, 3 bassins sont en mesure d'alerte (7 % volume hebdomadaire). Des mesures préventives complètent les mesures de l'arrêté cadre, elles sont issues d'une concertation avec l'OUGC Saintonge et la profession agricole et consistent à interdire les prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h avec une nuit d'interdiction pour Seudre aval et moyenne, Charente aval

Bruant, l'Antenne Rouzille et la Seugne, 2 nuits pour Gères-Devise. L'UNIMA propose pour les marais Nord et Sud de Rochefort 2 nuits d'interdiction.

Sur les autres bassins (Cogest'eau/Dordogne) : Isle aval est en alerte renforcée, Aume Couture en mesures préventives et le Né en coupure.

• **Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelles à mettre en place.**

Un renforcement des mesures de restrictions tous usages est soumis à l'avis de la cellule de vigilance. Il s'agit notamment d'interdire des usages complémentaires (douches de plage), d'intégrer de nouveaux usages et les limiter, ainsi que d'être plus restrictif sur les horaires pour les usages déjà limités (arrosage de potager par exemple).

M. le Préfet propose d'interdire totalement l'arrosage des pelouses et les douches de plage. L'arrêté « tous usages » sera signé avant la fin de la semaine.


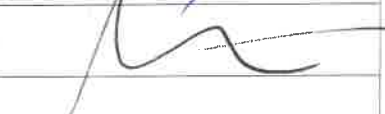

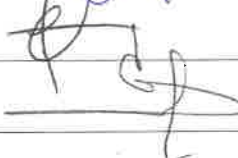

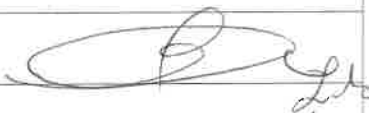
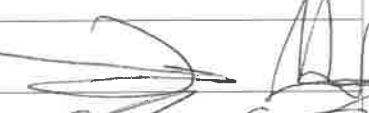

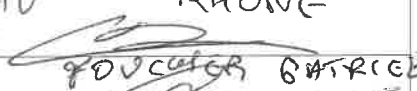









M. le Préfet conclut la cellule de vigilance en proposant de se revoir aux alentours du 20 août, sauf si des menaces sur l'alimentation en eau potable nécessitaient une réunion de la cellule de vigilance auparavant.

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER

Cellule de vigilance du 20 juillet 2022

Structure	Nom - Prénom	Signature
Préfet		
Préfecture Défense PC	DRAPEAU Philippe	
DDTM	YANSON Ch.	
DDTM	FONTAINE Yann	
DDTM	BAZUS Jennifer BAROUX Christine	
ARS	TERRIEN Hervé	
OFB SD17	RUCIN Guillaume	
Gendarmerie	BARRAUD Christophe	
IFREMER		
Conseil Départemental 17	GILLES GAY Elodie LABAUD	
EPTB Charente		
EAU 17	LEFINE SAIG MINT DENIS	
CdA La Rochelle	KIRABAL/LEWIER	
CRC (comité conchyliculture)	MORANDEAU RHONE	
OUGC Saintonge		
OUGC Saintonge	POMMIER Valentin	
Chambre d'agriculture 17	AGAT Alcega	
Aquanide 17	CHENIN Julien	
OUGC EPMP	PSTAVY Antoine	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 17	ROUET David	
Nature Environnement 17	Marie Bonnef P. Prouzet	
SOS Rivières	DEMARCEZ M	
UNIMA	ENASTAIN Ch.	
Fédération des chasseurs 17		

